

L'école avec 4 classes présente un effectif d'une centaine d'élèves. Les enfants bénéficient d'une cantine et d'un accueil périscolaire qui fonctionne bien et donnent satisfaction aux parents.

Les projets en cours sont : l'adressage, un cimetière paysager, la création de sanitaires en bas du vieux village ; en réflexion des travaux de rénovation de la cantine scolaire et l'achat prochain d'un podium pour la salle d'animation rurale.

Mr Claude RASPAIL procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 15.12.2011

Cl. RASPAIL demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 15.12.2011.

Le procès-verbal du 15 décembre 2011 est approuvé à la majorité des délégués présents (5 abstentions : H. BOFFARD, M. CAVET, A. FAVIER, J. LIENHART, D. PETIT BARRÉ, absents lors de la séance).

3 - Examen et vote des Comptes Administratifs 2011

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2011 a été adressé à chaque délégué.

Mr Cl. RASPAIL demande à Mr Alain FAURE, Vice-président chargé des Finances, de présenter les Comptes Administratifs 2011 qui doivent être votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Mr Cl. RASPAIL quitte la séance.

3.1 - Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu :	1 159 290.00 €
		réalisé :	852 291.24 €
RECETTES	:	prévu :	1 159 290.00 €
		réalisé :	1 205 675.40 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		353 384.16 €

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu :	324 920.00 €
		réalisé :	93 524.91 €
RECETTES	:	prévu :	324 920.00 €
		réalisé :	75 361.85 €
DEFICIT DE CLÔTURE	:		18 163.06 €

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2011 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés".

Le Compte Administratif 2011 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.2 - Budget Annexe 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 62 603.00 €
réalisé : 29 427.18 €

RECETTES : prévu : 62 603.00 €
réalisé : 65 018.70 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 35 591.52 €

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 107 993.00 €
réalisé : 36 122.82 €

RECETTES : prévu : 107 993.00 €
réalisé : 21 843.64 €

DEFICIT DE CLÔTURE : 14 279.18 €

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2011 du Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"

Le Compte Administratif 2011 du Budget Annexe 1 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.3 - Budget Annexe 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 7 210.00 €
réalisé : 6 684.14 €

RECETTES : prévu : 7 210.00 €
réalisé : 7 210.20 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 526.06 €

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 171 692.00 €
réalisé : 24 720.75 €

RECETTES : prévu : 171 692.00 €
réalisé : 146 690.09 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 121 969.34 €

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2011 du Budget Annexe 2.

Le Compte Administratif 2011 du Budget Annexe 2 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.4 - Budget Général

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 3 072 783.00 €
réalisé : 2 660 665.93 €

RECETTES : prévu : 3 072 783.00 €
réalisé : 3 047 529.89 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 386 835.56 €

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 1 081 995.00 €
réalisé : 529 767.93 €

RECETTES : prévu : 1 081 995.00 €
réalisé : 356 789.74 €

DEFICIT DE CLÔTURE : 172 978.19 €

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2011 du Budget Général.

Le Compte Administratif 2011 du Budget Général est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.5 – Budget Régie de distribution de chaleur

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 59 225.00 €
réalisé : 50 916.08 €

RECETTES : prévu : 59 225.00 €
réalisé : 51 990.81 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 1 074.73 €

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 113 185.00 €
réalisé : 78 516.00 €

RECETTES : prévu : 113 185.00 €
réalisé : 113 186.16 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 34 670.16 €

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2011 du Budget Régie de distribution de chaleur.

Le Compte Administratif 2011 du Budget Régie de distribution de chaleur est accepté à l'unanimité des délégués présents.

4 – Affectation des résultats

Budget Général

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget Général,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011,
Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 386 835.56 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	182 456.19 €
2 - Report en fonctionnement R 002	204 379.37 €

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011,
Constatant que le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 35 591.52 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	19 179.18 €
2 – Report en fonctionnement R002	16 412.34 €

BUDGET ANNEXE 2 – Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget Annexe 2 " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011,
Constatant que le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 526.06 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en fonctionnement R002	526.06 €
--	-----------------

BUDGET "DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget " Déchets ménagers et assimilés ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2010,
Constatant que le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 353 384.16 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	84 036.89 €
2 – Report en fonctionnement R002	269 347.27 €

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget " Régie de distribution de chaleur ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2011,
Constatant que le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 1 074.73 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en fonctionnement R002

1 074.73 €

5 - Approbation des Comptes de Gestion 2011

Les comptes de gestion 2011 :

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2011,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- ACCEPTE les comptes de Gestion 2011.

Mr J. QUINQUETON indique que le budget de la CCPD se porte bien, il est plus inquiet sur l'avenir de la CCPD avec l'extension à 6 communes du canton de Bourdeaux, car il y a encore beaucoup de questionnements, notamment en matière de ressources fiscales et dotations de l'Etat, qu'il va falloir lever dans les mois qui viennent.

6 – Orientations budgétaires

Un document a été adressé à chaque délégué titulaire.

Le Président, rappelle que le document d'orientations budgétaires n'est pas une obligation pour la CCPD car nous n'avons pas de commune dont la population est supérieure à 3500 habitants. Il présente les actions prévisionnelles 2012 de la Communauté de Communes qui seront inscrites dans les BP 2012.

Aménagement de l'Espace – Développement Économique

405 400 € dont

329 400 € en investissement

- Participation de la Communauté de Communes à la Mission Locale et au Syndicat Mixte 5^{ème} pôle.
- Opération Rurale Collective
- Conventions CAUE
- Aide à l'investissement des entreprises
- Pré diagnostic Habitat-Population
- ZA de Boulagne
- Immobilier d'entreprises

Agriculture – Gestion de l'Espace Environnement

141 300 € dont

26 200 € en investissement

- Installation, Transmission foncier agricole
- Mise à jour des diagnostics communaux.
- Animation PSADER et PPT

- Mise en place de la 1^{ère} action du CLIT
- Rencontres en alpage
- Sylvopastoralisme.
- Reconquête d'espace par un éleveur/ berger et son troupeau.
- Montagne du Poët et de St Maurice
- Stagiaire pour une nouvelle édition du "Guide un Tour à la Ferme"
- Formation au logiciel cadastre.
- Gestion des cours d'eau
- SIG, veille foncière et cadastral : logiciel
- Régie de distribution de chaleur

Famille – Vie sociale

918 900 € dont
520 000 € en investissement

- Crèches "Les Dieul'Filous", "Souffle d'Eveil" et crèches extérieures au Pays de Dieulefit.
- Location Algeco.
- Relais d'Assistantes Maternelles
- Accueil de loisirs des 4/11 ans à la Ferme St-Pol
- Accueil de loisirs des 11/17 ans vacances.
- Accueil de jeunes et accompagnement de projet.
- Séjour de vacances adolescents.
- Participation au CLIC Gérontologique du Bassin de Montélimar
- Travaux d'aménagement "Les Dieul'Filous".
- Ferme st-Pol

Gestion des déchets

1 133 900 € dont
46 000 € en investissement

Le budget prévisionnel de 2012 s'équilibre à hauteur de 1 087 900 €, comprenant :

- Les prestations de collectes
- La participation au SYPP et au traitement des déchets
- Projets de compostage
- Les soutiens à la Recyclerie
- Colonnes de tri en bois

A.de LESTRADE informe les maires qu'un courrier va leur être adressé avec les fiches des emplacements des points de regroupement. Les emplacements sont à valider en conseil municipal avant le 15 avril 2012.

Tourisme - Culture

411 950 € dont
120 000 € en investissement

- Subvention à la Maison de la Céramique
- Subvention à l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit
- Démarche de territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés
- Culture : Subventions aux manifestations culturelles
- Documentation touristique
- "Sur les pas des Huguenots"
- Activités de pleine nature
- Participation de la Communauté de Communes à la Drôme Provençale.
- Maison de la Céramique : Aménagement accueil, boutique et équipement muséographique
- Travaux d'aménagement Office de Tourisme

Finances - Personnel

538 800 € dont
2 000 € en investissement

- Masse salariale : 13 agents et 28 emplois saisonniers soit 13 ETP
- Services techniques
- Aides aux associations
- Participation de la Communauté de Communes à divers organismes
- Matériel et mobilier de bureaux

Travaux - Bâtiment	10 000 €
---------------------------	-----------------

Information - Communication	11 700 €
- Conception, édition et publipostage de 3 numéros du magazine d'information	

7 - Création du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Un document a été adressé à chaque délégué titulaire.

Le Président rappelle que 4 communes du Pays de Dieulefit sont dans le périmètre : Montjoux, La Roche Saint Secret, Teyssières et Vesc pour moitié et que Dieulefit est une des 7 villes-portes du Parc.

Il explique qu'un vote négatif de la Communauté de Communes à la création du Parc ne permettrait pas aux communes d'y adhérer. A l'inverse, un vote positif permet aux communes de se positionner pour ou contre leur adhésion au PNR.

Certaines communes ont déjà délibéré favorablement : Vesc, la Roche Saint Secret et Dieulefit. (Montjoux c'est demain et Teyssières on ne sait pas).

Cl. RASPAIL donne la parole à O. CADIER, membre du Comité Syndical du SMBP.

O. CADIER estime que le terme " parc " est un mauvais choix, "espace de développement durable" aurait été plus approprié. Il souligne que dans les autres PNR, les communes demandent plutôt à adhérer qu'à sortir d'un PNR.

M. FAURE demande les couts d'adhésions au Parc.

P. STADLER indique que - pour les 4 communes adhérentes : la cotisation s'élèvera de 1,5 € à 2€ par habitant;
 - Dieulefit, la ville porte : 0,40 € par habitant;
 - La Communauté de Communes : 0,10 € par habitant des 4 communes.

Le Président, Claude RASPAIL, rappelle que :

Les Baronnies Provençales couvrent l'espace de moyenne montagne préalpine situés entre la plaine du Rhône à l'ouest et la vallée de la Durance à l'est, le bassin versant de la Drôme au nord, le Mont Ventoux et la montagne de Lure au sud.

Le périmètre de création du Parc naturel régionale (Pnr) des Baronnies Provençales retenu par les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, par délibération du 17 décembre 2004, regroupe 130 communes, 39 000 habitants et 7 villes-portes.

Depuis 2008, le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales (SMBP) élabore dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs du territoire le projet de Charte du futur Pnr.

La finalité du projet est de répondre aux objectifs de revitalisation et de dynamisation du territoire au moyen d'une politique partagée de développement durable pour les douze prochaines années.

Près de 800 personnes ressources, habitants, élus et représentants de 400 associations et organismes ont régulièrement participé à l'élaboration du diagnostic territorial et du projet de Charte.

L'avis intermédiaire motivé du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, après consultation de la Commission Nationale de Protection de la Nature et de la Fédération des PNR, en date du 10 février 2011, souligne la pertinence du projet proposé pour préserver le territoire et assurer le développement d'une économie nécessaire à sa revitalisation.

Durant un mois, du 20 juin au 22 juillet 2011, cinq commissaires enquêteurs ont recueilli, sur l'ensemble des 130 communes du territoire, les avis et les remarques du public sur le projet de Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

La Commission d'enquête publique, en date du 21 septembre 2011, a rendu son rapport et ses conclusions à la région Rhône-Alpes. C'est un avis favorable sans réserve qui a été émis. Les conclusions précisent que les mesures contenues dans la Charte apportent des réponses cohérentes et équilibrées et qualifient le Parc d'instrument de solidarité rurale.

La Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales engage solidairement ses signataires pour 12 ans : l'Etat, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements de la Drôme et des Hautes Alpes et les collectivités locales.

Le Parc naturel régional des Baronnies Provençales a vocation à être un territoire d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement d'un territoire rural.

Les Régions, au titre de leur compétence "Parc naturel régional" sont à l'initiative de la procédure de création. C'est la raison pour laquelle, la Région Rhône-Alpes coordinatrice a transmis le rapport de charte, les annexes, le plan de Parc ainsi que les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales. Ces documents ont été préalablement approuvés le 14 octobre 2011 par le comité syndical du SMBP.

La charte et les statuts ont été adressés à l'ensemble des Communes, des Communautés de Communes, des Villes-Portes et des Conseils généraux concernés par le périmètre du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Compte tenu des textes en vigueur, si une Communauté de communes n'approuve pas la Charte, les Communes membres de cette intercommunalité ne pourront être membres du Pnr, même si elles décident d'approuver la Charte et d'adhérer au syndicat mixte.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre position sur cette charte du Pnr des Baronnies Provençales ainsi que sur les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Les délibérations des collectivités concernées devant être concordantes, cette délibération ne doit comporter ni réserves ni ajouts.

Les Conseils régionaux se prononceront ensuite au vu des délibérations de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et présenteront à l'Etat la demande de classement pour 12 ans du territoire concerné en Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-16, L

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-16, L33-1 à L 333-4,

Vu la délibération n° 2011-12-01 du 14 octobre 2011 du comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Pnr et d'aménagement des Baronnies Provençales approuvant le projet de Charte du Pnr des Baronnies Provençales,

Vu la délibération n°2011-12-02 du 14 octobre 2011 du comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Pnr et d'aménagement des Baronnies Provençales approuvant le projet de statuts du syndicat mixte du Pnr des Baronnies Provençales,

Vu les demandes des Présidents des Conseils Régionaux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 23 novembre 2011,

- **APPROUVE sans réserve la charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales comprenant le rapport de charte et ses annexes, ainsi que le plan de Parc,**
- **APPROUVE le projet de statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,**
- **ADHERE au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.**

8 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace – Développement Économique"

8.1- Immobilier d'entreprises à Pont de Barret - Aménagement de l'atelier n°2 - Demande de subvention LEADER

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", rappelle que la Communauté de Communes a décidé d'engager des travaux d'aménagement dans l'atelier 2 à l'immobilier d'entreprises de Pont de Barret, afin de permettre le développement économique du territoire.

Il explique que ce bâtiment est composé de quatre ateliers qui accueillent principalement des métiers d'art et des arts plastiques.

Il explique que l'association "Pont d'Epices" souhaite installer une épicerie associative afin de:

- présenter une gamme de produits, avec des produits biologiques et des produits conventionnels, en privilégiant les productions locales,
- réduire les kilomètres alimentaires,
- pratiquer une politique de prix raisonnables,
- faire vivre un espace animation,
- impliquer la population locale dans le fonctionnement.

Pour cela, il convient d'engager des travaux de mise aux normes du bâtiment et d'accessibilité.

R. PALLUEL, propose de solliciter le programme LEADER du GAL des calades et des senteurs afin d'obtenir une subvention FEADER.

Coût total de l'opération : 78 145.12 € HT

Plan de financement :

* LEADER - FEADER - 55% 42 979.82 €

* Communauté de Communes – 45% 35 165.30 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **SOLLICITE dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention FEADER d'un montant de 42 979.82 €.**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

9 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

M.-A. BARBE indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

10 - Le point sur la Commission "Famille - Vie Sociale"

10.1- Poste de chef de projet et d'animateur de proximité - Signature d'une convention avec le Département.

La convention a été adressée à chaque délégué titulaire.

D. ARNAUD, Vice-président en charge de la Commission "Famille-Vie Sociale" explique que dans le cadre de la politique Jeunesse mise en place par la Communauté de Communes, un partenariat avec le département de la Drôme a été établi jusqu'au 31 décembre 2011.

Une nouvelle convention peut être signée pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2014, prenant en compte les réalités actuelles de notre territoire et permettant le financement d'un poste de chef de projet et d'un poste d'animateur de proximité, à hauteur de 50 % d'un plafond établi à 35 000 € par poste (soit au maximum 17 500 €/an par poste).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- AUTORISE le Président à signer ladite convention avec le Département de la Drôme.

11 - Le point sur la Commission "Gestion des Déchets"

A de LESTRADE explique que la campagne de broyage sur la plateforme de La Bégude de Mazenc et de Dieulefit est en cours, retardée par le temps froid de février. Un gros volume de compost sera donc disponible pour les services techniques, les professionnels mais aussi pour les usagers qui le souhaitent.

12 - Le point sur la Commission "Tourisme - Culture"

12.1- Le CAEM

J.-P. OHANESSIAN remercie les maires et leurs conseils municipaux pour avoir délibéré favorablement à la participation financière du CAEM.

Il explique qu'une convention annuelle d'objectifs sera à signer entre le CAEM et la CCPD.

La convention a été adressée à chaque délégué titulaire.

J.-P. OHANESSIAN rappelle qu'une réunion est prévue avec les maires ou leurs représentants et le CAEM le 14 mars, afin d'examiner les besoins.

12.2- Subvention à l'Office de Tourisme pour la création de son Site Internet

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", rappelle que la CCPD et l'Office de Tourisme souhaitaient que le site Internet de ce dernier soit refait car l'actuel n'était plus ni performant, ni attractif, ni suffisamment pratique pour les utilisateurs comme pour les salariées.

Ce projet qui devait se dérouler courant 2011 a pris du retard et le site sera mis en ligne dans une première version avant l'été 2012 et fin 2012 pour sa version définitive.

L'Office de Tourisme sollicite auprès de la CCPD une subvention pour la mise en œuvre de ce projet :

Dépenses TTC	16 277,56 €
Recettes TTC	16 277,56 €
Europe – LEADER	7 485 €
Région – CTTLA	3 000 €
CCPD	4 000 €
Fonds Propres	1 792,56 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- VALIDE l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Office de Tourisme pour la création de son nouveau site Internet

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12.3- Programme musical - Participation des associations.

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", explique que comme en 2011 une participation sera demandée aux associations souhaitant apparaître dans le programme musical du Pays de Dieulefit année 2012.

Cette participation s'élèvera à 50€ par association.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- FIXE la participation au programme culturel à 50 €,

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision

12.4- Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles du Pays de Dieulefit – Année 2012

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", présente les propositions du groupe de présélection culture et de la Commission Tourisme Culture pour les subventions 2012.

Il informe que le groupe de présélection, issu de la Commission "Tourisme - Culture", a examiné 16 dossiers de demande de subvention pour un montant total de demandes de 48 010 €. 14 ont été retenus, pour un montant total de subvention de 29 900 €.

A de LESTRADE quitte la séance à 19h50, Mr P. COLOMB le remplace.

Manifestations Associations	Lieux	Esthétiques	Période d'action	Montant sollicité	Montant proposé
Rencontres professionnelles vidéo danse et atelier participatif <i>Appel d'air</i>	Dieulefit	Photos	Sept, oct, nov, déc	5 000	3 000
Boucles d'art <i>Art à Demeure</i>	Dieulefit, Montjoux Comps, Souspierre Salettes, Rochebaudin La Bégude	Artisanat d'art et Arts plastiques	Mai	1 500	700
Moulineurs du Quai <i>Artisans Pontois</i>	Pont de Barret, plusieurs lieux	Création et exposition arts plastiques à partir de l'histoire locale	Novembre	1 000	1 000
Chemins et Oasis <i>Bizz'art Nomade</i>	Pont de Barret, Dieulefit, 1 autre commune	Prédominance concerts + autres esthétiques	Juin et Juillet	5 000	5 000
Le Kbaret met sa tournée <i>Cie Apatride</i>	2 ou 3 communes	Théâtre danse chant	Hors saison dates à définir	3 400	2 500
Journées musicales <i>Chemin de Pierre</i>	Dieulefit (Manas)	Musique classique	Juillet Décembre	1 200	1 000
Mutualisation du lieu <i>Le Bled</i>	Souspierre	Théâtre Concerts	Saison 2012-2013	5 000	3 000
Musiques d'1 Siècle <i>Musiques d'1 Siècle</i>	Dieulefit, Poët-Laval d'autres peut-être	Musique classique et contemporaine	Déc.11, janv, fév, mars, avril, mai	2 500	2 500
Arts en résistance <i>OGMA</i>	Comps	Ciné, théâtre, expo, musiques, conférences	Juin	5 000	1 000
Classicarpa saison 2012 <i>Pradel Association</i>	Poët-Laval, Dieulefit, Comps	Musique classique	Avril, mai, juin, juillet, août, déc.	2 500	1 200
Festival piano et musique de chambre <i>Pro Musica</i>	Dieulefit Montjoux	Musique classique	Juin, Juillet, Décembre	2 500	1 000
Saison marionnettes <i>Samildanach</i>	Poët-Laval, Dieulefit	Marionnettes	Avril, Juillet, Septembre, Automne, Décembre	4 510	1 000
Eclats <i>Scène du Balcon</i>	Dieulefit	Chansons musiques	Septembre	5 000	5 000
Festival BD Intervention écoles et biblio <i>Vivre au Village</i>	La Bégude de Mazenc	BD et livres jeunesse	Octobre	2 000	2 000

46110 29 900

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **VALIDE les demandes de subvention,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision**

J.-P. OHANESSIAN dit que les demandes de subvention sont de plus en plus nombreuses. Chaque année, de nouvelles associations montent un dossier de subvention. On ne peut donc pas répondre favorablement à toutes.

D. BRUN souligne l'importance de l'association PRO MUSICA, qui compte 150 membres. Il se demande pourquoi la Communauté de Communes ne subventionne pas plus.

J.-P. OHANESSIAN souligne qu'il y a de très bon retour de l'association, mais que l'on ne peut pas satisfaire toutes les demandes.

R. BABELOT quitte la séance à 19h55.

12.5- Brochure de communication- Demande de subventions.

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président de la Commission "Tourisme - Culture", informe qu'en 2012 deux éditions touristiques sont en projet :

- Communication sur les sites accessibles

Il rappelle que le CTTLA arrive à terme en avril 2012. Durant les 4 ans du contrat c'est une trentaine de projets qui aura été aidé – aménagement et/ou achats de matériel et/ou communication – en plus des 4 dossiers animations et de 2 dossiers expertises flash.

Il est proposé que la CCPD participe à la valorisation et à la promotion des lieux qui se sont engagés dans la démarche en éditant une brochure de communication les présentant.

Le travail sur ce document ne débiterait qu'à la fin de l'année afin de laisser aux derniers projets le temps de se finaliser mais la demande de subvention dans le cadre du CTTLA est à faire aujourd'hui avant la fin du contrat.

- Fiches balades locales "Sur les pas des Huguenots"

Pour la zone de découverte Huguenots, il informe que deux parcours locaux sont repérés : un pédestre entre Le Poët-Laval et Dieulefit et un voiture-vélos qui traversent plusieurs villages (Dieulefit, Montjoux, Vesc, Comps...).

Il est proposé de réaliser les fiches de ces parcours afin de pouvoir les proposer dès cette saison aux visiteurs.

J.-P. OHANESSIAN propose pour financer ces deux éditions de solliciter la région et le programme LEADER.

Plan de financement

Dépenses – graphisme et impression **5 042,33 € TTC**

Recettes

LEADER	2 221,70 €
Région – CTTLA	1 557,67 €
CCPD	1 262,86 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **VALIDE les projets et le plan de financement,**
- **SOLLICITE dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention LEADER d'un montant de 2 221, 70 € ;**
- **SOLLICITE dans le cadre du CTTLA l'octroi d'une subvention de la Région d'un montant de 1 557,67 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12.6- Présentation du plan de financement "Spot Nature" – Année 2012 – Demande de subventions.

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président de la Commission "Tourisme - Culture", rappelle que la CCPD est engagée dans la mise en place d'un Spot Nature en partenariat avec le Conseil Général et les acteurs volontaires des activités de pleine nature et du tourisme.

Un plan d'action a été présenté lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2011 qui est à présent chiffré et dont le plan de financement est proposé comme suit :

Dépenses	59 816 € TTC
Recettes	
Europe – LEADER	29 545 €
Région – CDRA	10 000 €
Conseil Général	13 400 €
CCPD	6 871 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **VALIDE le plan de financement,**
- **SOLLICITE dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention LEADER d'un montant de 29 545 € ;**
- **SOLLICITE dans le cadre du CDRA l'octroi d'une subvention de la Région d'un montant de 10 000 € ;**
- **SOLLICITE l'octroi d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 13 400 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

M. FAURE demande qu'est-ce qu'un spot nature ?

M. NIMER BERTHES dit que dans le cadre du schéma départemental des sports de pleine nature, le Conseil général de la Drôme a choisi le territoire de Dieulefit pour expérimenter un spot nature.

Sur le territoire, de nombreuses activités de pleine nature sont présentes et doivent être mises en avant : VTT, sentiers de randonnées, le GRP, l'équestre, l'escalade, le vol libre..

Les dépenses liées au spot nature sont l'aménagement de certains sentiers, la course d'orientation, un tour équestre sur le pays de Dieulefit, boucle VTT famille, des panneaux de vigilance et de présentation, l'ouverture de sentiers, la labellisation VTT, le temps de travail de Myriam et de la stagiaire.

Un Espace Sport Orientation dans Dieulefit sera inauguré dimanche 4 mars 2012 à 10h00.

12.7- Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit.

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme – Culture" rappelle que par délibération en date du 22 mai 2008 le Conseil Communautaire a désigné les 7 membres représentant la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit.

Il explique que suite à la demande de Bernard COSTE de ne plus représenter la Communauté de Communes, il propose de désigner un nouveau délégué.

Il procède à l'appel des candidatures.

Isabelle SOUBEYRAN fait part de sa candidature.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **DESIGNE Isabelle SOUBEYRAN au CA de l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12.8- Appel à propositions dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2012 - Animations à destination des enfants pour leur faire découvrir nos patrimoines et savoir-faire

Un document a été adressé à chaque délégué titulaire.

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la commission "Tourisme – Culture" rappelle que les 3 Communautés de Communes (Pays de Dieulefit, Pays de Marsanne et Val de Drôme) du Groupe d'Action Local (GAL) « Calades et Senteurs » ont choisi d'orienter leur programme européen LEADER (Liaison entre acteurs de l'économie rural) sur la thématique des « Patrimoines et Savoir-faire ».

Il explique que dans le cadre de la fiche action 1 «sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics aux patrimoines et savoir-faire du territoire et à une économie locale identitaire», le GAL souhaite lancer pour la 2^{ème} année, des appels à propositions pour donner l'opportunité à des associations du territoire de mettre leurs savoir-faire et leur ingéniosité au service de cet objectif.

Afin de donner à cette action une portée plus large, les Communautés de Communes du Val de Drôme, du Pays de Marsanne et du Pays de Dieulefit ont choisi de s'appuyer sur un évènement national préexistant : Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP).

Dans ce cadre elles proposent que soient mise en place des animations de découverte des patrimoines et savoir-faire à destination des enfants.

J.-P. OHANESSIAN, explique que la CCVD portera l'opération d'un montant total maximum de 20 000 € et sollicitera la subvention du programme LEADER.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- APPROUVE le principe d'un appel à projets dans le cadre des journées Européennes du Patrimoine

- DIT que la Communauté de Communes du Val de Drôme prend la maîtrise d'ouvrage de l'opération

- DIT qu'un budget maximum de 3000 euros sera prévu pour le financement de chacune de ces actions

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12.9- Projet de coopération transnationale "Sur les pas des Huguenots" - Accord de partenariat 2012

Un document a été adressé à chaque délégué titulaire.

Le Président, Cl. RASPAIL rappelle que dans le cadre du programme européen LEADER, le projet de coopération internationale « Sur les pas des Huguenots » a été engagé entre la France, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. A l'heure actuelle 14 GAL LEADER sont concernés par ce projet transnational : 9 en Allemagne, 1 en Italie et 4 en France.

Depuis les premières rencontres avec les partenaires allemands en 2004, le projet est passé par différentes phases : une phase d'études entre 2006 et 2008, une phase de réalisation et de structuration entre 2009 et 2011 qui a abouti en France à la création le 24 juin 2011 de l'Association « Sur les pas des Huguenots ».

Il explique, qu'à partir de janvier 2012, l'association devient l'interlocuteur unique sur le projet. Elle a la responsabilité du projet au niveau national et international, elle porte les actions communes nationales.

Pour l'année 2012, plusieurs actions communes sont définies :

Au niveau international

- Dépôt d'une candidature pour la labellisation comme « Itinéraire Culturel Européen »
- Rencontres internationales
- Traductions

Au niveau national

- Poursuite de la matérialisation du sentier :
- Outils de communication (fiches étapes, site Internet, autres formes d'éditions et /ou d'outils de communication
- Evénements nationaux
- Fonctionnement de l'association

Cl. RASPAIL, explique que pour mener les actions 2012 dans le cadre du projet de coopération, il convient de signer une convention de partenariat entre les GALs français et l'Association « Sur les pas des Huguenots ».

Montant prévisionnels des dépenses	55 600 €
Participation du GAL des calades et des senteurs	2 085 €
(1 042.50 € pour CCVD et 1 042.50 € pour CCPD)	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **DÉCIDE de poursuivre dans le cadre du programme LEADER le projet de coopération "Sur les pas des Huguenots".**
- **DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires d'un montant de 2 085 €.**
- **AUTORISE le Président à signer l'accord de partenariat pour l'année 2012 ; ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

13 - Le point sur la Commission "Finances - Personnel"

13.1- Poste de chargé(e) de mission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement"

A. FAURE, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", rappelle que la Communauté de Communes a créé un poste d'ingénieur territorial "Agriculture – Gestion de l'espace – Environnement" en date du 18 février 2010.

Il explique que suite à la demande de mutation de Sandrine BARRAY, datée du 24/01/2012 un appel à candidature a été engagé.

A. FAURE, explique que :

- l'appel à candidature en vue du recrutement d'un fonctionnaire étant infructueux et dans l'impossibilité d'attendre pour faire face correctement aux besoins du service ;
- les missions confiées à Sandrine BARRAY et notamment l'animation et la gestion des procédures contractuelles en cours et non durables, nécessitent qu'il n'y ait pas de vacance de poste ;
- à l'avantage déterminant procuré par le profil d'un candidat ;

Il propose conformément à l'article 3 – Alinéas 5 et 7 de la loi n°84-53 de créer un poste de contractuel, pour une durée de 3 ans, rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 380 et 540 et ce à compter du 2 avril 2012.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **APPROUVE la création d'un poste de chargé(e) de mission "Agriculture - Gestion de l'espace – Environnement", comme défini ci-dessus.**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

M.-A. BARBE informe que les entretiens d'embauche ont eu lieu mardi. La personne recrutée est Christelle HARMEGNIES. Elle avait fait un stage à la CCPD sur le diagnostic PSADER avec G. MAILLARD.

M.-A. BARBE remercie Sandrine de son travail et de leur collaboration.

13.2- Contrat Enfance - Jeunesse - Création d'un poste de Coordonnateur " Petite Enfance - Jeunesse"

A. FAURE, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit a signé un Contrat Enfance - Jeunesse avec la CAF de la Drôme et une convention de partenariat avec le Département de la Drôme.

Il explique que la mise en œuvre de la politique petite enfance jeunesse de la Communauté de Communes nécessite un poste de Coordonnateur "Petite Enfance - Jeunesse" pour assurer les missions suivantes :

- Gestion et animation des procédures contractuelles.
- Animation et coordination du service "Petite Enfance - Jeunesse" de la Communauté de Communes en lien avec les élus.
- Suivi logistique des bâtiments affectés à la Petite Enfance et la Jeunesse.
- Direction et/ou l'animation de l'accueil de loisirs/accueil de jeunes et la direction de périscolaire communal si besoin.

A. FAURE propose de créer un poste en application de l'Article 3 - Alinéas 5 et 7, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à temps complet, d'une durée de 3 ans, rémunéré sur la base d'un Indice Brut compris entre 440 et 550 et ce, à compter du 15 mars 2012.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **APPROUVE** la création d'un poste de Coordonnateur "Petite Enfance - Jeunesse", comme défini ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

14 - Le point sur la Commission "Travaux - Bâtiment".

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

15 - Le point sur la Commission "Information - Communication"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

16 - Décision du Président

Décision n°26/ 2011

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à une société la maintenance de l'ascenseur sis dans les bâtiments administratifs de la Communauté de Communes, **DÉCIDE** de signer un contrat de maintenance avec la Société OTIS, pour un montant de 1 500.00€ HT soit 1 794.00€ TTC.

Décision n°01/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement dans l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret ; après consultation de 3 architectes, qui ont remis une offre portant sur le taux d'honoraires :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - [L'Office] | 18% du montant estimé HT |
| - BATA Ingénierie | 10% du montant estimé HT |
| - Frédérique Perrin | 14% du montant estimé HT |

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un contrat avec BATA Ingénierie sur la base d'un montant d'honoraires de 10% du montant prévisionnel des travaux estimé à 87 000 €HT.

Décision n°02/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place un ascenseur pour l'aménagement de l'atelier 2 dans l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret ; après consultation de 3 prestataires, qui ont remis une offre :

- | | |
|-------|-------------|
| OTIS | 19 800 € HT |
| COPAS | 17 985 € HT |
| KONE | 19 400 € HT |

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer la commande avec l'entreprise COPAS pour un montant de 17 985.00 €HT.

Décision n°03/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux d'aménagement dans l'atelier n°2 de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret ; après lancement d'une consultation par la maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

Lot	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Maçonnerie	ROUX Lionel	1 740.00	2 081.04
	SARL CAILLET et fils	2 047.00	2 448.21
	BRACHET Frères	1 775.00	2 122.90
Ferronnerie	LAMANDE PONCE	13 335.50	15 949.26
	GIRARD Frères	23 078.00	27 601.29
	Variante ¼ tournant LAMANDE PONCE	12 405.00	14 836.38
Menuiserie	Société GLOBAIE Alu	18 095.00	21 641.62
	DESRANGES Variante PVC	7 696.00	9 204.42
Plâtrerie - Peinture	MPPI	13 951.00	16 685.40
	RANCHON	15 634.00	18 698.26
Electricité	Eurl PIOLLET	8 275.45	9 897.44
	BONNEFOND	7 530.00	9 005.88
Sécurité incendie	PSI	645.10	771.54
	DESAUTEL	467.80	559.49

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot Maçonnerie : Entreprise ROUX Daniel pour un montant de 1 740.00 €HT soit 2 081.04 €TTC
- Lot Ferronnerie : Entreprise LAMANDE PONCE (Variante ¼ tournant) pour un montant de 12 405.00 €HT soit 14 836.38 €TTC
- Lot Menuiseries PVC : Entreprise DESGRANGES pour un montant de 7 696.00 €HT soit 9 204.42 €TTC
- Lot Plâtrerie - Peinture : Entreprise MPPI pour un montant de 13 951.00 €HT soit 16 685.40 €TTC
- Lot Electricité : Entreprise BONNEFOND pour un montant de 7 530.00 €HT soit 9 005.88 €TTC
- Lot Sécurité incendie : Entreprise DESAUTEL pour un montant de 467.80 €HT soit 559.49 €TTC.

Le montant total des marchés s'élève à 61 774.80 €HT, soit 73 882.66 € TTC.

17 - Questions diverses

17.1 Site internet

Cl. RASPAIL indique que le site de la Communauté de Commune suite à un incident technique est de nouveau en ligne mais sur une adresse différente : ccpd26.eu. Les adresses mail, sont elles aussi remises en route.

17.2 Réunion des maires

Cl. RASPAIL rappelle aux maires la réunion sur la présentation du travail du comité de pilotage Dieulefit-Bourdeaux : **Mercredi 7 mars à Vesc** en présence des 21 maires.

17.3 Office de tourisme

G. KOULLEN informe qu'un courrier a été adressé en mairie pour une présentation de l'office de tourisme en conseil municipal. A ce jour, seulement 5 maires ont répondu.

Le Conseil est clos à 20h30

COMMUNES		
ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	CUER Gérard	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
COMPS	LAFOND Roger	
DIEULEFIT	BABELOT Robert	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	DEUTSCHMANN Elisabeth	
	FAURE Michel	
	FAVIER Annie	
	IMBERT France	
	MARTIN Claude	
	RASPAIL Claude	
	SOUBEYRAN Isabelle	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	TERROT Jean Paul	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POET LAVAL	CAVET Maïa	
	LIENHART Jean	
	OHANESSIAN Jean-Paul	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	PETIT BARRE Delphine	
ROCHEBAUDIN	SYLVESTRE Gérard	
LA ROCHE SAINT SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	De LESTRADE Alain	
VESC	FAURE Alain	